

@gglo.fr

**SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2006
SITZUNG VOM 27. NOVEMBER 2006**

**L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DE L'AGGLOMERATION
DIE KONSTITUIERENDE VERSAMMLUNG DER AGGLOMERATION**

Présence de

M. Nicolas Deiss, Préfet du District de la Sarine, Président

H. Marius Zosso, Oberamtmann des Sensebezirks, Vizepräsident

Mme Corinne Margalhan-Ferrat, Conseillère scientifique de l'agglomération

Délégués / Delegierte

Mmes Antoinette De Weck, Dominique Nouveau-Stoffel et MM. Pierre-Alain Clément, Jean Bourgknecht, Christoph Allenspach, Gilles Bourgarel, Daniel Gander, Christian Morard et Philippe Wandeler (Fribourg)

MM. Benoit Piller, Roland Berset et Marc-Antoine Messer (Avry)

Mme Solange Berset et MM. Marc Lüthi et Gilbert Perrin (Belfaux)

MM. Albert Lambelet, André Bruderer et Jean-Marc Kuhn (Corminboeuf)

Frau Hildegard Hodel-Bruhin und die Herren André Schneuwly und Rudolf Zurkinden (Düdingen)

MM. Michel Ramuz, Georges Baechler et Philippe Equey (Givisiez)

MM. René Schneuwly et Olivier Schaller, (Granges-Paccot)

MM. Gérard Repond, Christian Ducotterd et Pierre Guignard (Grolley)

MM. Jean-Pierre Helbling, Jean-François Emmegger et Olivier Maradan (Marly)

MM. Daniel Blanc et Yvan Tona (Matran)

Die Herren Roman Schwaller und Nicolas Blanchard (Tafers)

Mme Erika Schnyder, MM. Michel Cochard et François Pythoud (Villars-sur-Glâne)

Egalement présents / Auch anwesend :

M. Pascal Corminboeuf, Conseiller d'Etat, Directeur des institutions, des forêts et de l'agriculture

M. Beat Vonlanthen, Conseiller d'Etat, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

Mme Giancarla Papi, Cheffe de section, Service des Constructions et de l'Aménagement

Mme Brigitte Leiser, Cheffe de service adjointe, Service des communes

M. Hubert Dafflon, administrateur de la CUTAF

Mme Madeleine Genoud Page, Conseillère communale de Fribourg

M. Etienne DEVAUD, Syndic de la commune de Neyruz

Excusés / Entschuldigt :

M. Gérald Mutrux, Chef de service, Service des communes

Mme Fiorenza Ratti, Secrétariat d'Etat à l'économie

M. Georg Tobler, Office fédéral du Développement territorial (ARE)

M. Alain Blanc (Matran)

M. Niklaus Mäder (Düdingen)

Mme Anne Maillard-Magnin (Marly)

Mme Annelise Meyer-Glauser (Villars-sur-Glâne)

M. Alexis Overney (Granges-Paccot)

M. Pascal Zbinden (Tafers)

Début de la séance : 07h.30

Scrutateurs : MM. Christian Morard et Yvan Tona, respectivement délégués de Fribourg et de Matran.

* * *

1. Salutations et ouverture de la séance

Le Président. Je salue M. le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen et M. le Conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf. M. Vonlanthen aura la possibilité de s'exprimer sous le point 4 de l'ordre du jour. Je salue également mon collègue M. Marius Zosso, dont c'est aujourd'hui la dernière séance ainsi que Mme Brigitte Leiser, Cheffe de service adjointe au Service des communes, Mme Giancarla Papi, Cheffe de service ad intérim du Service de la construction et de l'aménagement. Nous saluons également dans notre assistance la présence de Mme Madeleine Genoud Page, Conseillère communale de Fribourg, qui montre ainsi l'intérêt que la capitale porte à l'entreprise de constitution de l'agglomération ainsi que celle du Syndic de Neyruz. Nous avons eu des discussions avec le Conseil communal de sa commune qui, logiquement, se pose des questions sur l'avenir, notamment dans le cadre de ce qui se fait au niveau des associations de communes.

Ich möchte hiermit auch alle deutschsprachige Delegierte begrüßen, sowie die Vertreter der Presse und der Medien.

Le bout du tunnel n'est pas très loin, pour autant que tout le monde tire à la même corde. Des voix s'élèvent parfois, surtout parmi les opposants de la mise en place de l'agglomération, pour dire que cela traîne. Pour ma part, je ne partage nullement cet avis, même s'il y a lieu d'admettre que cela demande plus de temps que prévu. C'est un dossier éminemment politique et tout est inhérent au mode de fonctionnement que nous avons choisi, à savoir de faire en sorte que le « produit » qui sera soumis à nos populations respectives soit l'émanation d'une volonté de politique, quelque chose qui traduit une réalité politique, et je crois que c'est finalement un avantage de pouvoir d'emblée tenir compte de ces facteurs.

Natürlich hätten wir ein spezialisiertes Superbüro mit der Arbeit beauftragen können. Dieses hätte uns sicher ein ideales Wunschprojekt abliefern können, wobei dann im Nachhinein trotzdem die gesamte politische Arbeit und auch der politische Anpassungsprozess hatte nachgeholt werden müssen. Es bleibt also nur abzuklären, welches Verfahren das bessere gewesen wäre. Ich glaube, wir arbeiten in einem Gremium das eine schwierige Aufgabe hat und

in dem nicht immer eine Ein-Herz-und-eine-Seele-Stimmung herrscht, was uns aber auch nicht daran hindern soll, zum Ziel zu gelangen.

C'est vrai que l'on peut toujours discuter le mode choisi. On aurait pu charger un bureau spécialisé de nous faire une planification, mais nous n'aurions pas pu toucher les aspects politiques comme tels. Nous avons préféré travailler avec des gens du terrain pour que nous ayons finalement un produit à présenter qui corresponde déjà à une certaine réalité politique. Je crois qu'il serait inutile d'aborder nos populations ou que les représentants des communes conseillent la population alors qu'ils ne sont eux-mêmes pas persuadés du bien-fondé de l'opération. Néanmoins, je crois que le bout du tunnel est proche. Nous allons d'ailleurs voter tout à l'heure un calendrier définitif, oui, je dis bien définitif, car je crois que tous les ingrédients sont maintenant réunis pour ce faire. Beaucoup ont pu s'exprimer au sujet de l'utilité ou l'inutilité de la mise sur pied d'une agglomération. Je crois que certains n'ont toujours pas compris que nous ne sommes pas mandatés pour créer une agglomération clé en main, mais une structure qui doit se développer avec les années, qui comprend une certaine part de risque que vous allez devoir prendre au niveau politique dans vos communes, c'est vrai. Et, vous savez très bien que l'adage veut que celui qui ne risque rien, n'a rien. Je ne crois pas que c'est en adoptant des attitudes timorées et en voulant toujours dire à chacun ce qu'il aimerait qu'on lui dise que l'on va faire progresser le schmilblick. Dans ce contexte, il y a toujours l'éternel slogan de la fusion plutôt que de l'agglomération. Mais que les fusions se fassent, c'est très bien, cela ne gêne absolument pas le processus de mise en place de l'agglomération. Vous savez très bien que ceux qui annoncent toujours cette idée ou donnent la préférence à une fusion ont bien conscience que c'est une opération qui sera très difficile à réaliser, notamment dans les circonstances et dans la situation actuelle de certaines communes, puis de la capitale elle-même. Cela demanderait aussi beaucoup de temps. Une mégafusion risquerait de créer un déséquilibre dans le tissu des petites communes autour de nous. Cela ressemblerait à une barrière où certaines communes auraient de la peine à se raccrocher ultérieurement. Pour moi, je pense qu'il est plus utile que les communes gardent leur potentiel, en tout cas pour celles qui sont conséquentes, et que l'on accepte dans cette collaboration accrue que veut l'agglomération un certain sens de la solidarité et aussi une certaine part de prise de risque. Je crois que l'avenir est à ce prix. J'ai peut-être été un peu dur dans mon introduction, mais je crois sincèrement que le moment est venu ou la politique de la fine bouche doit être verrouillée. Par contre, les fêtes de fin d'année vous permettront évidemment de faire les fines bouches.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juin 2006

Le Président. Le procès-verbal de la dernière séance vous a été remis. Y a-t-il des questions ou des amendements?

Comme ce n'est pas le cas, le procès-verbal du 8 juin 2006 est approuvé avec remerciements à son auteur.

3. Communications

Le Président. Nous sommes dans l'année où nous avons reconstitué nos organes politiques, non seulement au niveau gouvernemental, et là je félicite encore une fois nos élus, notamment les deux Conseillers d'Etat qui n'avaient plus le souci de se présenter au deuxième tour, comme tous les élus à tous les niveaux. Une année électorale est toujours une année difficile. D'abord, l'année d'avant est toujours un peu pénible parce qu'il n'y a pas beaucoup de choses qui se passent, tandis que l'année d'après, les édiles sont en place mais ne veulent pas encore être bousculés. Et pendant ce temps, nous sommes évidemment tributaires de la constitution de tous nos organes, lesquels ont poursuivi leur travail durant cette période de transition. La Commission des domaines d'activités devrait terminer son travail à la fin du mois de janvier; la Commission juridique est encore tributaire, bien que les travaux soient déjà bien avancés, des paramètres financiers de la part des commissions qui n'ont pas encore terminé leurs travaux. Et pour cause, je remercie ici tout particulièrement Mme Antoinette de Weck pour l'élaboration des statuts en collaboration avec notre conseillère scientifique. Elle nous fait un travail remarquable et n'a pas compté sa peine, et je l'en remercie très sincèrement. Il y a un problème à la Commission financière et là, la situation est un peu plus difficile. En fait, la Commission financière se heurte actuellement à des problèmes d'ordre politique. Toutefois, cette commission n'a pas à faire de la politique, elle doit nous fournir les idées et les paramètres pour trouver les solutions de financement afin que nous puissions les intégrer aux statuts. Et pour cela, j'ai prévu, je le proposerai d'ailleurs au Bureau dans quelques jours, de réunir une nouvelle fois l'organe politique constitué par les Syndics, qui ont eux-mêmes un pouvoir énorme, afin de discuter ces problèmes politiques pour que la Commission financière ne s'engage pas dans une bataille politique sur de tels objets, ce n'est pas son rôle. Je prends pour exemple les desiderata concernant la répartition des ressources fiscales des personnes morales ou des sociétés sur l'ensemble des communes. Ceci est un débat évidemment politique et il n'a pas lieu d'être fait sur la plate-forme de la Commission financière et, à ce titre, je vais demander aux syndics, comme nous l'avons déjà fait pour discuter d'autres problèmes de ce genre, d'en discuter pour finalement retourner des options à

la Commission financière afin qu'elle puisse continuer et terminer sereinement les travaux selon la mission qui lui a été confiée. La Commission d'aménagement régional doit faire d'une part le lien entre le projet d'agglomération ou les options émises par les spécialistes en la matière et d'autre part les réalités qui existent actuellement dans les communes. On doit aussi tenir compte du fait que plusieurs communes ont décidé de procéder à la révision de leur plan d'aménagement local. La Commission d'aménagement régional doit être un lieu de concertation entre les communes concernées et viser une certaine harmonisation. C'est une commission qui traitera notamment les aspects plus politiques concernant l'aménagement territorial. Voilà l'état d'avancement des travaux. Je reviendrai tout à l'heure sur le calendrier à respecter pour la mise en place de notre agglomération.

4. Projet d'agglomération au sens de la Confédération

4.1 Présentation de la situation

Nous menons actuellement deux projets en parallèle : celui de la constitution politique de l'agglomération au sens de la loi cantonale sur les agglomérations et celui du projet fédéral d'agglomération, en allemand Agglomerationsprogramm. Le projet fédéral d'agglomération est un projet de planification au niveau de l'aménagement du territoire, des transports et de l'environnement. Il est prévu qu'il soit remis à la fin de l'année prochaine à la Confédération en vue de l'obtention des subventions fédérales liées au fonds d'infrastructure. Prenons l'exemple du projet Poya. Il y a une pression au niveau des délais qui sont assez considérables puisque le projet d'agglomération doit être absolument remis à Berne avant la fin de l'année 2007, ce qui a causé certains soucis légitimes à notre Conseil d'Etat qui nous a d'ailleurs écrit une lettre à ce sujet. Le vice-président Marius Zosso, Mme Margalhan-Ferrat, les deux Conseillers d'Etat ici présents et moi-même avons discuté de cela dans une entrevue particulière. Nous sommes arrivés à la conclusion que le processus que nous vous proposons dans le message était le bon, à savoir que l'Assemblée constitutive termine les travaux techniques concernant le projet d'agglomération avec le concours de la CUTAF. L'objectif visé est que cette étude puisse être remise au mois d'avril au Conseil d'Etat. Ce dernier pourrait le prendre en charge, non seulement dans le cadre de la remise du projet à Berne, mais aussi pour déterminer la suite des travaux dans la phase intermédiaire, c'est-à-dire celle qui court de maintenant à la constitution de l'agglomération.

Frau Margalhan-Ferrat wird Ihnen nun betreffend das Agglomerationsprogramm einige Fakten in Erinnerung rufen. Wir wissen heute, dass der Bund auch die noch nicht gegründete Agglomeration als Trägerin für das Agglomerationsprojekt

genehmigen wird; dies auch deshalb, weil die zukünftige Agglomeration auf einer gesetzlichen Grundlage beruht. Es ist hingegen aber wichtig, dass für die Übergangsphase eine Trägerschaft bestehen muss, die rechtmässig Verhandlungen mit finanziellem Hintergrund führen kann.

Mme Margalhan-Ferrat. Le projet d'agglomération au sens de la Confédération n'est donc pas le projet politique de constitution de l'agglomération qui est défini par la loi cantonale sur les agglomérations. Il ne s'y ramène pas, même s'il est vrai qu'il existe des liens importants entre ces deux projets. Liens que l'on retrouve par exemple dans le fait que c'est l'Assemblée constitutive qui est d'une part chargée de l'élaboration de l'avant-projet de statuts et qui assume d'autre part la responsabilité politique et financière du projet d'agglomération, ou encore par exemple dans le fait que toutes les communes membres du périmètre provisoire de l'agglomération participent à l'élaboration du projet d'agglomération. Cela dit, c'est ce en quoi consiste schématiquement, je le reconnais, un projet d'agglomération. C'est un document de planification contraignant pour les autorités et qui coordonne les domaines de l'urbanisation, des transports et de la protection de l'environnement. A Fribourg, les facteurs du projet d'agglomération sont donc l'Assemblée constitutive et avec elle les douze communes membres du périmètre provisoire de l'agglomération. Le canton de Fribourg, qui s'est déclaré dès le lancement de ce projet à la fin de l'année 2003, je vous le rappelle, est prêt à assumer un rôle de copilotage avec les communes concernées et a mis à disposition la plupart des chefs de service des Services concernés de l'Etat ainsi que, en tant que troisième partenaire, la Confédération avec plus précisément l'Office du développement territorial (OFDT). Le contexte dans lequel s'inscrivent tous les projets d'agglomération, et on en compte environ une trentaine aujourd'hui à l'échelle de toute la Suisse, est un contexte extrêmement mouvant qui se met en place progressivement. Sans vouloir faire ici une chronologie de la naissance et de la mise en place de ces instruments particuliers que sont les projets d'agglomération, je voudrais souligner les derniers temps forts qui ont marqué l'existence tant au niveau cantonal qu'au niveau fédéral des projets d'agglomération, en soulignant cinq points.

Premier point, au niveau cantonal, le Conseil d'Etat a adressé à l'Assemblée constitutive une lettre, document qui vous a été remis en vue de la présente séance, lettre datée du 2 octobre de cette année, dans laquelle le Conseil d'Etat rappelle qu'il est impératif, je cite, « que le projet d'agglomération soit adopté par les instances régionales et approuvé par le Conseil d'Etat avant décembre 2007 ». Se faisant, le Conseil d'Etat a demandé à l'Assemblée constitutive de mettre en place, pour la consultation publique, le projet d'agglomération d'ici avril 2007 et de transmettre le dossier pour approbation au Conseil d'Etat au plus tard en octobre 2007. Le Conseil d'Etat a d'ailleurs rappelé à cette occasion que le projet d'agglomération, en tant que document liant, et c'est un point très important, devait être soumis à la Loi sur

l'aménagement du territoire et des constructions (LATeC) pour les plans directeurs régionaux.

Deuxième point, au niveau fédéral, l'adoption qui a eu lieu le 6 octobre 2006 de la loi sur le fonds d'infrastructure et je vous le rappelle que, sur les quelque 20 milliards que compte héberger ce fonds, environ 6 milliards seront affectés au trafic d'agglomération selon le système suivant. La Confédération verse des contributions pour les infrastructures de transport à l'intention des organismes responsables dès lors que ces organismes responsables ont pu remettre aux autorités fédérales un projet dit projet d'agglomération qui remplisse les exigences fixées par elle en la matière.

Troisième point : nous repassons au niveau cantonal. Le Bureau de l'Assemblée constitutive, après de nombreuses séances, a indiqué en date du 25 octobre 2006 - c'est également un document qui vous a été remis en vue de la présente séance - une lettre au Conseil d'Etat rappelant qu'en l'état le projet d'agglomération ne pourrait aucunement être adopté par les organes de l'agglomération à la date fixée par le Conseil d'Etat et selon la procédure relative aux plans directeurs régionaux avant octobre 2007. En effet, la votation sur l'agglomération et la mise en place des organes de l'agglomération ne pourraient avoir lieu avant cette date. Le Bureau a également, après discussions, écarté l'hypothèse d'une adoption du projet d'agglomération sous forme de plan directeur régional par la CUTAF, car, si celle-ci est bien constituée à la différence de l'agglomération, elle ne détient pas la compétence d'adopter un plan directeur régional au sens de la LATeC. Aussi, le Bureau propose que le Canton reprenne à son compte le plus rapidement possible le projet d'agglomération pour le mener à bien jusqu'à la constitution d'une structure régionale idoine.

Quatrième point. Au niveau fédéral, nous avons eu le 7 novembre dernier une journée d'information qui voulait faire le point de la situation et à cette occasion l'Office fédéral du développement territorial a présenté un projet de concept pour l'examen et le financement par la Confédération de tous les projets d'agglomération. Ce document est d'ailleurs disponible à ce jour sur le site de l'Office, mais il n'est pas encore disponible en langue allemande. Il semblerait que la Confédération, si elle maintient et confirme la date du 31 décembre 2007 pour le dépôt des projets d'agglomération, n'exige pas ou plus qu'à cette date le projet d'agglomération ait une valeur contraignante. En d'autres termes, elle offre au canton la possibilité de modifier plus tard, avant la rédaction du message aux Chambres, leur plan directeur cantonal. Je vous rappelle ici que c'est par son intégration au plan directeur cantonal que le projet d'agglomération est liant pour les autorités et qu'il s'agit là évidemment d'une exigence de fond posé par la Confédération.

Enfin, cinquième et dernier point, il s'agit du message qui a été rédigé par le Bureau après sa séance du 13 novembre dernier et en vue de la présente séance. Ce message vous propose dans ce contexte extrêmement fluctuant de terminer l'élaboration technique du projet d'agglomération et de le libérer dans les délais fixés par le Conseil d'Etat, soit en avril 2007, afin que le Conseil d'Etat puisse transmettre le projet d'agglomération à la Confédération pour la fin décembre 2007. Le Bureau tient à souligner que cette façon de procéder permet d'une part de respecter les délais fixés par la Confédération tout en offrant à l'Assemblée constitutive la possibilité d'achever ces travaux en vue de la votation sur l'agglomération prévue en février 2008. Elle permet d'autre part de faire figurer au rang des compétences de cette future agglomération des compétences notamment en matière d'aménagement régional.

Le Président. Remercie Mme Margalhan Ferrat pour ses explications et donne la parole au Conseiller d'Etat, M. Beat Vonlanthen.

Wir haben im ersten Teil der Botschaft die wichtigsten Punkte kurz aufgegriffen. Die wichtige Zäsur befindet sich in der Mitte des Kalenders, unter der Bemerkung Freigabe und Überweisung des Agglomerationsprogramms an den Staatsrat, d. h. dass wir in Punkt 1 unseres Antrags, nach Beendigung dieser Arbeiten Ende April, dieses Paket dem Staatsrat übergeben werden, damit er dann gemäss Punkt 2 die Vernehmlassung durchführen kann und das Dossier weiterverfolgen kann, bis zur Annahme des Agglomerationsprogramms auf Ende 2007. Wir haben dabei auch eine Aufteilung der verschiedenen Angaben beantragt; aber ich gebe Herrn Staatsrat Beat Vonlanthen nun das Wort.

M. Vonlanthen. Au nom du Conseil d'Etat et notamment du Directeur des Institutions et de l'agriculture, ici présent, donc au nom des copilotes de ce projet d'agglomération, je me permets de vous faire part de l'appréciation du gouvernement de ce projet d'agglomération.

Premièrement, il faut quand même se rendre compte du cadre général et j'aimerais une fois encore le rappeler. Le fonds d'infrastructure de la Confédération représente un instrument extrêmement intéressant dont on peut se réjouir. Il est la cheville ouvrière pour la réalisation d'un des plus importants projets des années à venir, c'est-à-dire des projets de la Poya. Nous sommes très satisfaits et très contents que la Confédération ait accepté le projet Poya comme étant inscrit à la liste des projets urgents. Le financement des 50% est ainsi assuré. Le fonds d'infrastructure ne se limite fort heureusement pas aux seuls projets urgents du crédit global de 20.8 milliards de francs. Il y a également 3.6 milliards de francs à disposition pour des projets d'agglomération, Agglomerationsprogramm en allemand. Mais attention, dans ce contexte nous devons quand même souligner les règles du jeu : même si l'Office

fédéral du développement territorial a très clairement l'intention de ne pas appliquer aux différents projets le principe du « premier arrivé, premier servi », il y a néanmoins un certain risque, je dirais même un risque certain, si nous n'arrivons pas à déposer très vite un projet bien ficelé auprès de la Confédération. Il ne faut pas oublier que beaucoup d'agglomérations sont déjà prêtes à déposer leur projet.

Il y a un deuxième point qui est à souligner dans ce contexte-là et qui m'inquiète un petit peu. Ce sont les nombreux projets non retenus dans la liste des projets prioritaires. Dans son message du 2 décembre 2005, le Conseil Fédéral écrit très clairement, je cite: « Pour le Conseil fédéral, les projets non retenus sont également importants et urgents. Ils devront être traités en priorité dans le cadre du cofinancement des projets d'agglomération ». En conclusion, l'argent à disposition n'est pas inépuisable et nous avons un fort intérêt à accélérer nos décisions.

Quelques remarques concernant notre organisation interne, notre organisation fribourgeoise. J'aimerais quand même souligner que les représentants de la Confédération citent régulièrement l'agglomération de Fribourg comme un exemple phare au niveau suisse. L'agglomération de Fribourg est la seule région qui aborde la question du projet d'agglomération sous l'angle d'un plan directeur régional. Cela veut dire que dans tous les cantons voisins, c'est le canton qui assume le leadership et la mise en œuvre du projet d'agglomération. C'est un premier constat important, il serait très dommage que ce projet ne puisse pas aboutir à de bonnes fins dans les structures actuelles. Le souci principal du Conseil d'Etat est de ne pas être prêt à temps pour le dépôt du projet. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes permis de vous rendre attentif à ce point par notre lettre du 2 octobre 2006. En aucun cas, il ne s'agit de vouloir prendre possession du projet de manière illicite, bien au contraire. Le Conseil d'Etat est toujours d'avis que les Communes doivent fortement s'investir dans le projet et l'avenir. Un deuxième constat : la demande de transmettre immédiatement le bébé au canton que l'agglomération a formulée dans la lettre du 25 octobre 2006 n'est pas acceptable pour le Conseil d'Etat. Le projet d'agglomération doit être une entreprise commune des communes de l'agglomération et du canton.

Dernier point. Concrètement cela veut dire que les travaux doivent se poursuivre dans les structures actuelles, ce qui signifie que les communes de l'agglomération font le guide et les services de l'Etat les soutiennent comme ils le peuvent. Mais il est indispensable que les deux établissent un calendrier détaillé pour pouvoir tenir les délais de la Confédération. Pour bien répondre aux attentes de la Confédération, Mme Margalhan-Ferrat vient de le dire, il y a encore un flou dans les informations de la Confédération. Il faut vraiment réaliser ou organiser une séance avec le Directeur de l'ODT. J'ai déjà pris contact avec M. Rumley, nous sommes en train de chercher

une date pour une séance avec la présidence de l'agglomération et les représentants du Conseil d'Etat afin de peaufiner le calendrier.

Die Gemeinden der Agglomeration haben ein gemeinsames Interesse am Gelingen des Agglomerationsprogramms Freiburg, damit wir von den Subventionen des Bundes profitieren können. Es ist wichtig, die Arbeiten jetzt mit Volldampf voran zu treiben, um dem Bund rechtzeitig ein Agglomerationsprogramm unterbreiten zu können. Es besteht im Moment auch keine Veranlassung für die Vornahme einer Projektanpassung, mit anderen Worten ausgedrückt, die Gemeinden sollen das Agglomerationsprogramm technisch fertig stellen, um es dann spätestens im April gemeinsam mit dem Kanton in die Vernehmlassung zu schicken. Die Staatsdienste werden weiterhin am Projekt aktiv mitarbeiten. Um die Rahmenbedingungen genau zu kennen und den Kalender präzise festzulegen, wird demnächst mit Herrn Rumley, dem Direktor des ARE, eine Besprechung stattfinden. Soweit die Überlegungen des Staatsrates zum weiteren Vorgehen in dieser wichtigen Agglomerationsfrage.

Le Président. Ich möchte dem Herrn Staatsrat danken, dass er das Spezifische an diesem Agglomerationsprogramm hervorgehoben hat. Es stimmt, dass Freiburg eine originelle Methode gewählt hat und nun auch daran festhalten will. Es ist auch gut, dass der Staatsrat das Programm als Gemeinschaftswerk versteht, ein Gemeinschaftswerk zwischen dem Staat und den Gemeinden, wobei auch der gegenseitige Wunsch verwirklicht wird, dass die Gemeinden bei der Führung des Agglomerationsprogramms federführend bleiben sollen.

Effectivement, il est important que nous puissions mettre au point un calendrier détaillé, ce que nous ferons évidemment en accord avec les responsables, soit au niveau du gouvernement, soit au niveau des services concernés et nous attendons aussi beaucoup de la clarification qu'apportera la séance avec M. Rumley afin que nous sachions définitivement quels seront les tenants et aboutissants et quelle sera la suite des opérations, une fois que le projet sera remis dans les mains du Conseil d'Etat.

Il ouvre en suite la discussion sur le sujet du message adressé aux délégués de l'Assemblée constitutive.

M. Pythoud. J'aurais une question de clarification à la suite de l'intervention de M. le Conseiller d'Etat et de la présentation de Mme Margalhan-Ferrat. Cela concerne la compétence pour la mise en consultation du projet d'agglomération. Selon sa position, le Conseil d'Etat s'en tient au contenu de sa lettre du début novembre où il demande à l'Assemblée constitutive de l'agglomération de mettre le projet d'agglomération en consultation avant le mois d'avril 2007. Dans le projet du Bureau, la demande est faite au Conseil d'Etat de mettre le projet d'agglomération en

consultation selon les termes prévus par la LATeC. La question est simple: quelle est la portée de la consultation? Est-ce qu'elle se limite au sens de la LATeC uniquement aux communes de l'agglomération ou est-ce qu'elle concerne toutes les communes du canton?

Mme Margalhan Ferrat. La situation est la suivante : il y a deux propositions pour ce qui est la mise en consultation publique. L'une serait que l'Assemblée constitutive s'en charge - c'est ce que nous demande le Conseil d'Etat - et l'autre serait ce que souhaite le Bureau, que ce soit le Conseil d'Etat qui organise cette consultation publique. Le Bureau a souhaité cela tout simplement parce qu'une consultation publique est une procédure particulière, régie par la LATeC, procédure qui dure trois mois pour les communes. En ce qui concerne l'étendue de la consultation, ne seront consultées sur le projet d'agglomération dans un premier temps que les communes ayant participé au projet d'agglomération, c'est-à-dire les communes du périmètre provisoire de l'agglomération ainsi que la commune de St-Ursen. De plus, l'idée est que ce soit également le Conseil d'Etat qui ait en main la procédure d'évaluation de ladite consultation. C'est en ce sens que le Bureau a arrêté sa décision et fait une proposition à l'Assemblée.

M. Vonlanthen. Pour ce qui est de la question de la consultation, tout d'abord celle concernant le plan directeur cantonal qui se fera dans une deuxième phase, celle-ci devra impérativement être menée par le canton parce qu'elle couvrira tout le territoire du canton. Concernant la consultation du projet d'agglomération, on doit vraiment proposer les deux variantes, c'est-à-dire l'agglomération, alors l'Assemblée constitutive ou le canton, je dirai on peut aller dans la direction où c'est le canton qui organise la consultation tout en restant en étroite collaboration avec l'Assemblée constitutive. Et si l'autre variante devait être choisie, bien évidemment, le canton soutiendrait également l'Assemblée constitutive. Il faut aussi attendre les résultats de notre discussion avec M. Rumley qui doit éclaircir un peu les questions que nous avons dans ce contexte-là. Pour le Conseil d'Etat c'est jouable, il faut qu'il puisse reprendre le projet à la fin du mois d'avril et qu'il mette en place la consultation, mais il est également possible que l'agglomération l'organise elle-même.

M. Allenspach. On peut accepter cette procédure telle qu'elle est dessinée aujourd'hui, cela peut également servir comme base lors d'une votation en février 2008. Par contre, j'aimerais vous rendre attentif à un point qui me semble très important. Le temps qu'il reste jusqu'au mois d'avril 2007 est très court. Nous sommes en train de nous trouver entre les douze communes au sein du périmètre et que je ne crois pas que ce plan directeur puisse vraiment aboutir à 100%. Aujourd'hui, le plan directeur est un instrument très dynamique et cela ne nous empêche donc pas d'approuver ce plan et de laisser le soin au Conseil d'Etat pour la mise en consultation. Mais, je pense par la suite, lorsque l'agglomération sera

constituée, il faudra continuer à travailler et à retravailler cet instrument. Cela veut dire qu'une révision du plan directeur régional de l'agglomération devra être engagée par la suite assez rapidement. Si l'on commence à intégrer des éléments tels que la CUTAF, si l'on parle de la CUTAF avec l'aménagement, cela peut bien changer encore une fois quelques données; ce qui fait qu'il faudra déjà envisager une révision avant même d'avoir terminé la première phase. Je suis bien d'accord, la procédure est nécessaire pour le moment, pour le bien de toute l'agglomération.

M. Emmenegger. Nous sommes clairement dans une procédure de projet. Il y a environ trente projets qui sont en préparation et il y en aura peut-être vingt qui seront acceptés et dix qui seront refusés, ou encore dans une autre proportion. Les délais sont donc extrêmement courts. Nous sommes dans une logique de projet, le projet doit remplir des critères. Ce qui est important, c'est que les choses viennent très rapidement beaucoup plus concrètes. Cela veut dire que les commissions doivent aussi connaître ces critères et qu'il faut ensuite une direction très claire pour aboutir à la rédaction de ces projets, parce que nous discutons à mon avis encore beaucoup trop sur le plan des généralités. Si l'on connaît tous les critères, on sait dans quelle direction on peut travailler. Son postulat est d'aller beaucoup plus vers le concret, de mieux connaître les critères d'évaluation exigés pour réaliser et déposer les projets dans les délais.

Le Président. M. Vonlanthen a déclaré qu'en fait les deux variantes de consultation étaient possibles. Celle d'une consultation réalisée au niveau de l'Assemblée constitutive de l'agglomération ou celle d'une consultation organisée par le Conseil d'Etat, mais dans les deux cas, cela doit se faire dans une étroite collaboration. Je crois que c'est effectivement nécessaire et à ce titre là, je ne peux que rassurer le Conseil d'Etat pour lui dire que c'est aussi le vœu de l'Assemblée constitutive de collaborer de façon très étroite avec le gouvernement et notamment avec les services concernés de l'Etat pour l'étude d'évaluation.

La question qui se pose maintenant est la suivante: voulons-nous attendre pour décider sur ce point afin d'avoir plus de clarifications sur les desiderata ou sur la façon de voir de la Confédération ? Autrement dit, voulons-nous attendre et remettre le vote sur le point 2 à plus tard? Je dirais que nous ne sommes pas pressés, nous sommes encore dans la phase d'élaboration et je proposerai alors que, plutôt que de traiter cette question de manière trop hâtive, cette décision soit reprise au début de l'année lors d'une prochaine Assemblée constitutive afin que vous puissiez décider en toute sérénité à qui confier l'organisation de la consultation, soit au Conseil d'Etat, soit à l'Assemblée constitutive.

Je remercie M. Allenspach pour ces considérations qui mettent effectivement déjà le doigt sur ce qui nous attend à l'avenir pour l'exécution de ces travaux. En ce qui concerne l'intervention de M. Emmenegger, il est vrai qu'il faut maintenant que certains examens qui ont été faits puissent aussi passer le niveau de la Commission

financière. Je tiendrais tout de même à rappeler qu'un des aspects de nos travaux consistait notamment à comparer le projet d'agglomération avec les contingences locales, c'est-à-dire avec les communes concernées. A ce titre-là, chaque commune a été consultée d'une part par le Bureau des aménagistes concerné par l'élaboration du projet et d'autre part par nos soins, ce qui a permis d'entamer la discussion avec chacun des conseils communaux visant précisément à clarifier les positions avec chaque commune afin que nous obtenions à la fin un concept qui tienne compte des nécessités à l'échelle communale. Il reste la prochaine étape qui consiste à aborder notamment les commissions qui doivent aussi pouvoir se déterminer.

4.2 Propositions du Bureau selon le message

4.3 Discussion

Le Président. J'ouvre la discussion sur la question de savoir si nous voulons suspendre la décision sur le point 2.

Mme de Weck. Je trouve que l'on a assez piétiné et pense que l'on doit à un certain moment prendre une décision même si l'on ne sait pas exactement quelle sera la dernière étape du chemin que l'on va prendre. Nous avons des moyens assez faibles par rapport à ceux de l'Etat et je compare toujours l'agglomération à la Constituante. A la Constituante, nous avons un secrétaire général, deux juristes, une secrétaire dactylo, une apprentie et en plus des juristes qui venaient tenir les procès-verbaux. Or ici, pour l'agglomération, nous avons essentiellement Mme Margalhan Ferrat à qui je donne effectivement un coup de main pour les statuts. Donc, si nous voulons maintenir les délais, et je crois que c'est maintenant la chose essentielle, si nous voulons toucher les subventions pour le pont de la Poya, il faut accélérer le mouvement. Je ne vois pas pourquoi on ne doit pas voter aujourd'hui et je crois que le choix est clair ; soit nous continuons à avancer à petits pas, soit nous prenons le turbo qui est représenté par le canton. Et le turbo a justement des services que nous avons pu côtoyer dans le cadre de l'élaboration des statuts. Ce sont des personnes compétentes qui ont les moyens d'aller plus vite. Je ne vois pas comment on pourrait augmenter les forces de l'agglomération en étant que deux ou trois personnes. Maintenant, cela serait un peu tard et inutile puisque ces forces vives existent à l'Etat. Je propose que les choses se fassent comme le Bureau l'a décidé dans sa dernière séance, que ce soit l'Etat qui se charge de mettre le projet d'agglomération en consultation et d'élaborer un rapport de consultation ; ensuite, nous pourrions continuer avec l'élaboration des statuts. Je suis donc pour que le vote se fasse aujourd'hui.

Me Schneuwly. En ce qui concerne le projet d'agglomération fédéral, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il n'est contesté que par 5 à 6 personnes que ce projet

doive être approuvé par un organe constitué et que le seul organe constitué qui puisse statuer sur ce projet avant la fin de l'année prochaine est justement le Conseil d'Etat. A partir de là, c'est à lui d'organiser la procédure de consultation et son traitement. C'est aussi le Conseil d'Etat qui dispose des meilleurs moyens pour le faire, raison pour laquelle nous sommes maintenant contraints de jouer l'efficacité si nous voulons d'une part être sûrs d'aboutir dans les délais, et d'autre part permettre aux commissions qui s'occupent du projet cantonal d'agglomération de poursuivre et de terminer leurs travaux. Pour cette raison, je demande aux délégués de voter aujourd'hui également sur le point 2, la proposition du Bureau, sous peine de prendre un risque que nous ne pouvons pas prendre, car cela serait une démarche inconsidérée, non seulement pour les communes du périmètre d'agglomération, mais également pour le canton qui a tout à gagner à ce que ce projet aboutisse.

M. Vonlanthen. Ich bin einverstanden. Wir müssen alles daransetzen, damit dieses Projekt jetzt sehr rasch umgesetzt werden kann und wir auch sehr rasch diese Konsultation durchführen können. Der Kanton ist einverstanden, hier die technische Unterstützung zu geben und auch das Leadership für die Vernehmlassung zu übernehmen. Ich möchte aber unterstreichen, dass dies nicht heissen kann, dass das ganze Projekt nun zum Kanton übergehen soll, denn es muss ein gemeinsames Projekt bleiben und die Gemeinden müssen sich auch sehr wesentlich damit befassen, weil sie wie der Kanton ein Interesse daran haben, dass dieses Projekt gelingt.

En résumé, le Conseil d'Etat est d'accord pour chapeauter les travaux pour cette consultation, mais cela ne veut pas dire que les communes peuvent se retirer et dire que c'est maintenant le projet du canton, bien au contraire, cela doit rester un projet commun et prioritairement un projet des communes de l'agglomération de Fribourg.

Le Président. Effectivement, le souci de l'Assemblée, en particulier des communes, était de savoir si ce projet allait rester dans la compétence des communes et à ce titre-là, il est vrai que le courrier du Conseil d'Etat donnait lieu à un certain émoi. Je crois que le souci, notamment des délégués qui se sont exprimés, est effectivement de faire en sorte qu'on réalise le projet dans les meilleurs délais.

Mme Schnyder. Je crois, en effet, qu'ici nous arrivons finalement à un consensus dans la mesure où, si j'ai bien compris le Conseil d'Etat, ce n'est pas par souci de captation du projet, mais par souci d'éviter que le processus de l'agglomération ne soit plus ou moins renvoyé à l'Etat avec la bénédiction de l'Assemblée constitutive. Je crois qu'il est important pour nous, les communes, en tout cas pour nous qui sommes des partisans absolus de l'agglomération, que le processus soit mené à terme. Comme les orateurs qui m'ont précédée, je suis d'avis que c'est le Conseil d'Etat qui devrait pouvoir piloter la consultation, et cela en étroite collaboration avec

le Bureau et avec Mme Margalhan Ferrat, de manière à ce qu'il y ait toujours des travaux en parallèle pour faire aboutir le processus dans les meilleures conditions. Si le Bureau de l'agglomération devait lui-même prendre en charge cette consultation, les choses pourraient prendre du retard, faute de moyens.

4.4 Vote

Le Président. Il désigne des scrutateurs en la personne de M. Tona, qui a accepté pour la rangée à sa gauche, et M. Morard pour la rangée à sa droite. Comme il n'y a pas eu d'opposition en soit aux propositions du Bureau, je vous propose de voter globalement: celles et ceux qui acceptent les propositions 1 et 2 telles qu'elles ressortent du message.

Celles et ceux qui souhaitent qu'elles soient discutées maintenant sont priés de le manifester en levant la main.

Le message a été accepté avec une majorité évidente, puisqu'il n'y a eu qu'une abstention.

5. Calendrier des travaux de l'Assemblée constitutive

5.1 Présentation du calendrier des travaux de l'Assemblée constitutive

Le Président. La première étape importante est la lecture 0 de l'avant-projet de statuts par l'Assemblée constitutive, travail qui va donner lieu à la deuxième étape importante qui est celle de la consultation et de l'évaluation pour arriver à la troisième étape, soit la deuxième lecture devant l'Assemblée constitutive. Ensuite vient la quatrième étape qui réside dans l'approbation du projet de statuts par le Conseil d'Etat et enfin l'étape finale qui est la votation populaire en février 2008. Il est clair qu'en ce qui concerne l'avant-dernier point, l'information et la communication, on ne va évidemment pas attendre janvier ou février 2008 pour le faire. Nous avons un concept d'information et de communication qui est en élaboration et que nous allons pouvoir présenter au Bureau prochainement afin d'informer, dès le début du mois de mai de l'année prochaine, la population d'une façon beaucoup plus intense à l'évolution des travaux afin qu'elle puisse se forger une opinion au fur et à mesure.

Ich habe auf die verschiedenen Etappen hier in diesem Kalender hingewiesen und auch auf den Umstand, dass man nun auch in der Kommunikation entsprechende Bemühungen verlangen wird. Es ist sehr wichtig, dass die Bevölkerung in der Agglomeration, in den Gemeinden und auch im Kanton während des ganzen nächsten Jahres die Schlussphase mitverfolgen kann.

Il ouvre la discussion au sujet du calendrier.

5.2 Discussion

La parole n'est pas demandée.

5.3 Vote

Le Président. Celles et ceux qui acceptent le calendrier tel que présenté sont priés de manifester en levant la main.

Il y a unanimité.

6. Budget 2007

6.1 Présentation du Budget

Le Président. Le problème qui va nous être posé dans le courant de l'année prochaine, avec tout le travail effectif qui reste à faire est que nous avons évidemment des moyens relativement restreints. Vous avez notamment sous Administration générale, sous poste salaire et appui administratif, une augmentation du montant de Fr. 120'000.- à Fr. 165'000.-, qui préfigure précisément la proposition que nous allons faire au Bureau lors de la prochaine séance pour le renforcement du staff de base avec une aide adéquate, pour permettre d'accroître le travail plus scientifique de Mme Margalhan-Ferrat et puis, une aide au niveau administratif, c'est-à-dire pour tous les travaux qui sont à faire et qui ne sont pas directement liés à la conception du projet comme tel, raison pour laquelle nous avons prévu un montant supplémentaire pour l'année prochaine.

Mme Margalhan-Ferrat. Le budget qui vous est proposé ici a été arrêté par le Bureau dans sa séance du 13 novembre dernier. Le budget présenté est celui qui correspond à une organisation de la votation sur l'agglomération en février 2008. Pour cette raison, la structure des charges se caractérise par une augmentation sensible des montants des jetons de présence des différents organes de l'assemblée constitutive, c'est le premier poste important. A cela s'ajoute également un appui administratif, pour un montant d'environ Fr. 30'000.- qui vient s'ajouter au salaire de la conseillère scientifique. Il y a également un montant qui a été prévu de Fr. 70'000.- pour honoraires et frais d'étude. Ce poste de Fr. 70'000.- permettra notamment de mener à bien, toujours sous l'égide de l'Assemblée constitutive, le projet d'agglomération jusqu'à sa libération par l'Assemblée, ainsi que de financer les éventuels études complémentaires qui pourraient être demandées par les différentes commissions thématiques. Au rang des produits, il faut signaler la part de Fr.

100'000.- que verse le canton aux travaux de l'Assemblée constitutive ainsi que l'aide qui est apportée, chaque année, par la Confédération au projet donc politique de constitution de l'agglomération de Fribourg. Nous avons également fait une demande en ce sens à la Confédération pour un montant de Fr. 35'000.-. La Confédération a accepté d'entrer en matière. La part du lion dans le financement de l'Assemblée revient évidemment aux douze communes membres du périmètre provisoire qui contribuent cette année selon le budget à hauteur de Fr. 3.66 par habitant aux frais de l'Assemblée. Je voudrais juste rappeler ici que le budget 2006 prévoyait également une participation communale à hauteur de Fr. 3.63 et que, pour l'année 2006, nous n'avons fait qu'un appel auprès des communes à hauteur de Fr. 1.50.- en raison des disponibilités financières que nous avons encore.

6.2 Préavis de la Commission financière

M. Lambelet. Après examen de ce budget 2007, la Commission financière vous propose ou vous recommande d'accepter la proposition du Bureau et d'accepter ce budget 2007.

6.3 Discussion

M. Maradan. Je suis un peu surpris par le montant de la communication. Mme Margalhan Ferrat vient de dire qu'on allait voter le budget fondé sur le scénario d'une votation en février 2008. Or en 2007, j'imagine que nous aurons des travaux de communication à faire. Comment est-ce que le Bureau envisage les choses? Est-ce que les communes investissent sur la communication, quelle est la part que l'Assemblée constitutive elle-même investirait dans du matériel de communication et est-ce que l'envisager sur l'année 2008 ne serait pas un peu tardif?

Mme Margalhan-Ferrat. La discussion a eu lieu également au Bureau. Nous avons mis pour la communication donc un montant en 2007 Fr. 40'000.-. Ce qu'il faut savoir, c'est que l'année dernière il y avait déjà Fr. 60'000.-, et une partie de cet argent a déjà été utilisée. Nous avons fait une série de brochures, etc. Nous avons avancé au Bureau l'idée qu'avec les Fr. 40'000.- que l'on mettait à disposition en 2007, cela suffirait. Sans compter l'aide que le gouvernement nous donnera en vue de la fabrication du matériel de la votation pour un montant s'élevant à Fr. 20'000.- qui est prévu évidemment dans le budget 2007.

Le Président. J'ajoute à cela qu'une part du travail a déjà été faite, notamment au niveau de la conception, puisque nous avons eu recours à un bureau spécialisé pour élaborer le concept que le Bureau devra adopter prochainement et de façon définitive. Si vous voulez, le programme de concept a déjà été élaboré, il s'agit

maintenant de l'exécution et de libérer les moyens devant servir à l'exécution. En ce qui concerne l'intervention des communes, il est clair qu'elle est aussi demandée et vous serez sollicités à cet effet par vos moyens traditionnels, c'est-à-dire notamment à travers les bulletins d'informations que vous avez dans vos communes ou d'autres moyens pour les informations plus spécifiques dans vos assemblées, ce qui représente certains coûts qui ne doivent pas être très conséquents.

6.4 Vote

Le Président. Celles et ceux qui acceptent le budget tel que présenté sont priés de le manifester en levant la main.

Il y a unanimité.

7. Divers

Le Président. Ich möchte zuerst noch einmal erwähnen, dass es heute für meinen Kollegen Marius Zosso, den Vize-Präsidenten der Konstituierenden Versammlung, die letzte Sitzung ist, an der er teilnehmen wird. Herr Oberamtmann Marius Zosso hat sich nicht zur Wiederwahl gestellt und muss nun die mühsame Nachrufphase über sich ergehen lassen. Nun fühlen wir erst recht, wie gut er war. Man kann ihm in allen Belangen nur Lob erteilen und ich möchte ihm hier, im Namen aller Anwesenden, für seine Arbeit recht herzlich danken. Er war von Anfang an dabei und hatte eine zum Teil schwierige Rolle wahrzunehmen. Wir befinden uns in einem zweisprachigen Perimeter, was mit besonderen Schwierigkeiten verbunden ist, zumal die Interessen auch nicht immer gleich gelagert sein können, was völlig legitim ist. Marius Zosso hat sich aber stets bemüht, einerseits das Gesamtinteresse des Vorhabens zu beachten und andererseits doch dafür einzustehen, dass die Gemeinden aus dem deutschsprachigen Raum des Kantons auch ihren Beitrag dazu leisten. Marius Zosso war diesbezüglich immer darauf bestrebt, dies zu beachten.

M. Marius Zosso va quitter notre Assemblée et les organes dans lesquels il représentait toujours une voix écoutée, une voix de sagesse. Marius Zosso est quelqu'un d'expérimenté en politique et il a toujours fait bénéficier notre Assemblée de son style et de sa façon très réfléchie d'aborder les problèmes, ce qui était souvent nécessaire lorsque les batailles devenaient un peu plus fiévreuses. Comme vous le savez, Marius Zosso est quelqu'un de très pondéré, sur lequel on peut compter et nous lui sommes très reconnaissants. Connaissant Marius, je sais qu'il va suivre évidemment de manière très proche les travaux de notre Assemblée et l'évolution de nos districts, puisque

ce n'est pas parce qu'il quitte les fonctions du Préfet du district de la Singine qu'il ne va plus s'intéresser à la chose publique. Je suis d'ores et déjà sûr que nous allons rencontrer Marius Zosso à plus d'une reprise sur notre chemin, amorce qui a d'ailleurs déjà été faite puisqu'il a été nommé par le Conseil d'Etat à la tête d'une importante commission, dont les joies peuvent parfois être comparées à ce qu'il a vécu ici, au sein de la mise sur pied de l'agglomération. Merci en tout cas à Marius pour tout ce qu'il a fait et accompli.

M. Zosso. Permettez-moi de répondre en quelques mots aux éloges qui viennent d'être adressées à mon égard par notre Président.

Sie haben im Rahmen der Konstituierenden Versammlung mehr oder weniger immer einen stummen Vize-Präsidenten miterlebt, der praktisch nie das Wort ergriffen hat.

Vous avez donc siégé avec un vice-président muet qui n'a pratiquement jamais pris la parole. Si cela a été le cas, c'est dû à son statut particulier parce que dans le cadre de l'Assemblée constitutive, il est en quelque sorte un ministre sans portefeuille. Ici, il n'a pas de voix délibérative mais cela ne m'a pas empêché de travailler activement dans le cadre du Bureau de notre Assemblée constitutive en faveur des objectifs, des idées de notre future agglomération. Bien que j'ai quelques regrets que nous n'ayons pas pu avancer davantage. Je peux cependant m'en aller avec un optimisme certain après les délibérations et les décisions prises par notre Assemblée ce matin. En ce sens, elle a maintenant fixé des calendriers concrets concernant les deux voies qui nous ont été présentées. Les délibérations de ce matin nous ont permis de nous rendre compte qu'on avance effectivement sur deux voies parallèles. Encore faudra-t-il passer ce message auprès du grand public. La voie du projet d'agglomération au sens de la Confédération et bien sûr la voie de l'élaboration des statuts de notre future agglomération. J'appuie entièrement les paroles de Mme de Weck dans le sens où j'ai jusqu'à présent toujours eu l'impression que nous avançons en fonction des moyens que nous nous sommes donnés. Aujourd'hui, nous avons renversé en quelque sorte la vapeur, du fait que nous avons fixé un calendrier et je dirais que c'est le moment pour nous doter des moyens nécessaires pour y arriver. J'ai vécu la création de la CUTAF. C'était un processus aussi difficile et je crois que nous avons mis 5 à 6 ans pour y arriver, mais aujourd'hui tout le monde est content de l'existence de la CUTAF. En comparant, je considère la création de l'agglomération bien plus difficile encore et il n'est dès lors pas étonnant de devoir mettre un certain temps pour convaincre tout le monde du bien-fondé de la création de l'agglomération. Je profite aussi de l'occasion pour

faire passer et faire comprendre le message suivant. Nous trouvons dans le périmètre provisoire des communes du district de la Sarine et des communes du district de la Singine. La situation de ces deux entités n'est pas la même. Avec la création de l'agglomération, les communes sarinoises vont transférer les tâches dont elles se sont chargées jusqu'à présent dans les différentes associations de communes à la future agglomération, et communes de Düdingen et de Tafers vont elles aussi transférer des compétences dans les domaines choisis à la future agglomération. Elles le feront tout en restant, et c'est là la différence de cette situation, dans leurs associations respectives. Elles sont partiellement actives dans les mêmes domaines d'activités et c'est là que résident les problèmes des deux communes singinoises sur le plan financier. Par là, je n'entends pas annoncer une retraite de ces deux communes vis-à-vis du processus dans lequel on se trouve. Au contraire, je souhaite qu'elles continuent à soutenir ce processus tout en vous invitant à faire également preuve de compréhension pour la situation particulière dans laquelle les deux communes vont se trouver à l'avenir. Je souhaite que mon successeur puisse continuer le travail en ce sens et j'espère qu'il soutiendra la création de la future agglomération de Fribourg. Personnellement, je continuerai de suivre avec beaucoup d'intérêt l'évolution de ce processus.

Le Président. Ich danke Marius Zosso für diese wohl überlegten Worte. Ich glaube, wir müssen uns zu Herzen nehmen, dass es noch eine ganze Menge Schwierigkeiten geben kann. Ich bin aber sicher, dass wir das Ganze über die Runden bringen werden. Mit Marius Zosso verliere ich nicht nur einen Vize-Präsidenten, sondern auch einen sehr geachteten Kollegen unter den Oberamtännern. So stehe ich nun auf breiter Flur alleine da.

Ich möchte auch noch den Geschäftsführer der CUTAF, Herrn Hubert Dafflon begrüßen, der in der Zwischenzeit zu uns gestossen ist. Auch ihm möchte ich für die gute Zusammenarbeit danken, denn er verlässt seine jetzige Stelle, um beim Staat das Geschehen rund um die Agglomeration aus einem anderen Blickwinkel mitzuverfolgen. Als Geschäftsführer der CUTAF war er für die Ausarbeitung des Agglomerationsprogramms verantwortlich und mit seinen spezifischen Kenntnissen auch dazu beigetragen, dass hier die entsprechend notwendigen Fortschritte erzielt werden konnten.

M. Dafflon. Je vais répondre à la remarque de M. Emmenegger concernant le projet d'agglomération. En tant que chef de projet, je suis au front du projet opérationnel et je tiens à vous dire que c'est en fait un bon projet qui évolue. Il n'évolue pas seulement pour nous, mais aussi pour la Confédération. Depuis la séance d'échange d'information le 7 novembre dernier, j'ai un sentiment assez positif concernant la direction qui est prise par nos projets

tant au niveau fédéral qu'au niveau de notre agglomération. La Confédération se cherche encore, il y a un certain flou par moment mais nous sommes en train de préciser les choses. Pour répondre à votre question, j'ai envie de vous dire ceci : la Confédération a quatre critères essentiels pour juger nos projets principaux. Le premier est l'urbanisation. Une urbanisation vers l'intérieur et une densification de nos communes. On a du potentiel pour le développement qui ne se fait pas à charge de l'environnement, mais dans une intégration globale des choses. On veut éviter l'étalement urbain. Le deuxième critère de la Confédération concerne les transports et c'est là qu'interviennent nos projets subventionnés, le fameux projet CUTAF et les nouveaux que l'on a rajoutés comme celui du pont de la Poya. En ce qui concerne les transports et la mobilité douce, une attention particulière devra être accordée non seulement aux deux-roues et piétons, mais aussi aux transports publics. Le troisième critère de la Confédération est la sécurité routière pour aboutir à moins d'accidents, de blessés, de morts et de dégâts. Finalement nous devons faire une autocritique de notre projet pour la Commission financière. Je vous garantis que le Groupe technique d'agglomération travaille régulièrement à ce sujet. Nous allons terminer les travaux d'ici le mois de janvier et allons remettre les résultats à l'Assemblée constitutive et à la Commission financière pour qu'elle puisse aussi en juger. C'est d'abord à nous, les mandataires, les urbanistes, les ingénieurs transports et les différents chefs de service tant de l'agglomération que du canton de vérifier ces critères. Avec les différents échanges que nous avons eus dans les communes, nous espérons que le projet qui sera présenté correspondra de façon optimale aux attentes des différentes communes.

La parole n'est plus demandée.

Le Président clôt la séance et souhaite aux délégués et aux invités d'excellentes fêtes de fin d'année.

Pour le procès-verbal :

Corinne Margalhan-Ferrat
Conseillère scientifique